



Le projet de «compagnies nationales» entre espoir et controverse

Le ministère de la Culture et de la Communication se dirige vers la labellisation d'une soixantaine de compagnies de rang international, mais la méthode et les critères de choix sont contestés.

La Direction générale de la création artistique (DGCA) a préparé discrètement un programme créant un statut de «compagnie nationale». L'objectif était de soutenir les compagnies d'artistes de rang international qui n'ont pas la direction d'une institution. La Compagnie Louis Brouillard, du metteur en scène Joël Pommerat, en est un cas emblématique. Malgré une activité intense, elle n'a jamais eu plus de 10% de subventions d'État ou de collectivités territoriales, indique l'administratrice Anne de Amézaga qui précise : «La DRAC nous a toujours opposé un plafond en disant

qu'il fallait diriger un théâtre. Ce dispositif permettrait de consolider l'emploi permanent pour des équipes qui accompagnent ces artistes sur de longues durées. Il y a des artistes dont le parcours se déroule d'une autre manière que par la direction d'un théâtre. Il faut savoir les écouter.» Sollicitée par *La Lettre du Spectacle*, la DGCA n'a pas donné de précision sur son projet. Le dossier attendrait d'être finalisé. Il a été lancé sous la direction de Michel Oriet qui a envoyé, fin décembre 2015, des courriers à plusieurs compagnies, alors que lui-même cédait son poste à Régine Hatchondo début janvier. Fleur Pellerin n'a jamais

évoqué ce sujet et n'en a pas fait mention lors de son discours aux BIS, le 21 janvier. Les priorités 2016, pour les 8 millions d'euros de mesures nouvelles à la création, étaient annoncées en faveur du compagnonnage, des lieux intermédiaires, des résidences, des pôles européens de production.

Une grande place à la musique

Ces «compagnies nationales» sont loin de faire l'unanimité. «Nous avons dénoncé cette idée, déclare Madeleine Louarn, présidente du Syndeac. Bien sûr, nous sommes pour les mesures nouvelles en faveur des compagnies. Mais là, il

s'agirait du fait du prince, des choix en toute opacité, sans cahier des charges...» D'autant que cette distinction s'accompagnerait d'un soutien financier à la carte.

Du côté de la musique, très représentée dans ce programme, les organisations professionnelles ont été d'abord satisfaites de voir se débloquer 1,2 million pour remonter les subventions des ensembles conventionnés émergents. Elles ont été refroidies quand elles ont vu se superposer une labellisation nationale, sans concertation avec les DRAC, sans que soient connus les critères. Les fédérations AJC (Association Jazzé Croisé), Fevis, Futurs Composés et Grands Formats, ainsi que le syndicat Profedim l'ont exprimé dans un courrier à la DGCA, le 27 janvier. Elles se réjouissent d'un nouveau programme, mais se demandent quels sont les critères et pourquoi ni le lyrique ni le jazz ou les musiques improvisées ne sont représentées. D'autre part, pour les équipes non sélectionnées, la sanction est rude. Lorraine Villermaux, présidente de Profedim, espère pourtant que ce programme échappera aux polémiques.

Les compagnies présélectionnées

MUSIQUE : Jean-Philippe Wurtz (Ensemble Linea), Philippe Nahon (Ars Nova), Raphaël Pichon (Pygmalion), Daniel Kawka (Ensemble orchestral contemporain), Les Musiciens du Louvre, Leonardo García Alarcón (Cappella Mediterranea), Sébastien Daucé (Correspondances), Mathieu Romano (Aedes), Jean-Christophe Spinosi (Matheus), Jérôme Combier (Cairn), Emmanuel Krivine, Hervé Niquet, Philippe Herreweghe, Christophe Rousset (Talens Lyriques), William Christie (Les Arts florissants), Nathalie Stutzmann (Orfeo 55), David Grimal (Les Dissonances), Pierre Roullier (2E2M), Laurent Cuniot (TM+), Philippe Hurel (Court-Circuit), Laurence Equilbey (ERDA-Accentus), Rémy Janin (L'Instant donné), Katarina Livljanić, (Dialogos), Geoffroy Jourdain (Les Cris de Paris), Maxime Pascal (Le Balcon), Joël Suhu-biette (Les Eléments), Vincent Dumestre, François-Xavier

Roth (Les Siècles), Jean-Claude Malgoire, Emmanuelle Haïm (Le Concert d'Astrée), Olivier Enguehard (Muscatreize)

THÉÂTRE, ARTS DE LA RUE, CIRQUE : KomplexKaphamaïum, Compagnie Éric Lacascade, Caroline Guiela Nguyen, Cirque Plume, Julie Bérés, Compagnie François Verret, Bartabas (Zingaro), Alain Françon, Claude Régy, Jean-Pierre Vincent, Compagnie Bernard Sobel, Georges Lavaudant, André Engel, Vincent Macaigne, Anne-Laure Liégeois, Joël Pommerat, Dieudonné Niangouna, Les Chiens de Navarre, Cyril Teste, Sylvain Creuzevault, Compagnie XY, Julien Gosselin, Jean-Luc Courcoult (Royal de Luxe).

DANSE : Les compagnies de : Gisèle Vienne, Jean-Claude Gallotta, François Chaignaud, Maguy Marin, Carolyn Carlson, Jérôme Bel, Philippe Decouflé, Phia Ménard et Anne Guyen.



miques : *«On demande toujours au ministère de faire des choix. Cette fois, il l'a fait. In fine, il y a des déçus, mais même si la méthode est discutable, c'est réjouissant pour des ensembles qui avaient fini par cesser d'y croire.»*

Si la nouvelle ministre le confirme, ce projet va soulever un flot de questions sur les critères, le niveau de soutien, sa durée, les responsables de la sélection, l'équilibre entre disciplines... Un certain nombre d'artistes figurant sur la liste ont une faible expérience de l'international. On y trouve certes quelques émergents prometteurs, bon nombre de fleurons de la nouvelle génération, mais aussi des

artistes dont la réputation n'est plus à faire. Certains sont déjà associés à un lieu, les artistes femmes sont nettement sous-représentées... Une vingtaine de ces structures sont déjà soutenues directement par la DGCA. Dans le courrier envoyé aux compagnies, il est question d'une convention de quatre ans, mais il reste à l'adapter aux compagnies en conventions DRAC (3 ans). Rappelons que le ministère de la Culture soutient déjà «en centrale», une quarantaine d'équipes (dramatiques, chorégraphiques, musicales), à hauteur de 10,3 millions d'euros par an, soit de façon pérenne, soit en convention à l'issue d'un mandat de direction à une institution. ■ **YVES PÉRENNOU**